



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Présentation de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres (UDAP 79)

Rattachement administratif

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est un service déconcentré du ministère de la Culture. Le pôle patrimoine de la DRAC Nouvelle-Aquitaine réunit la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH), le Service régionale de l'archéologie (SRA) et les 12 unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

L'UDAP des Deux-Sèvres est un service qui relève donc du Préfet de région, tout en étant un service de proximité de l'État qui rayonne sur tout son département. Notre service œuvre pour la promotion de la qualité du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture en entretenant un dialogue raisonné entre dynamique de projet et prise en compte du patrimoine.

Nos missions

Promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité

- Appliquer les législations sur l'architecture, l'urbanisme, les paysages, les monuments historiques et leurs abords.
- À ce titre, conseiller les politiques d'aménagement et prendre part à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Assurer la conservation des monuments historiques

- Veiller sur l'état sanitaire et surveiller les travaux sur les monuments historiques classés et inscrits.
- Exercer le contrôle scientifique et technique sur ces monuments, en lien avec la CRMH.

Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés

- Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Toute modification des abords a un impact sur la perception du monument.
- L'architecte des bâtiments de France émet un avis sur les travaux déclarés aux abords des monuments historiques et dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR).

Sites et paysages

- Contribuer — en collaboration avec l'inspection des sites de la DREAL — à l'application des réglementations concernant l'environnement (sites inscrits et classés, publicité extérieure et enseignes).
- À ce titre, l'architecte des bâtiments de France est membre de la Commission départementale de la nature et des paysages (CDNPS).

Le département des Deux-Sèvres

Le département des Deux-Sèvres — 293 communes — possède un patrimoine d'excellence :

338 monuments historiques (142 classés et 196 inscrits).

1 site patrimoine mondial UNESCO — bien en série « les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » — église Saint-Hilaire de Melle.

12 sites patrimoniaux remarquables (SPR) et 2 à l'étude.

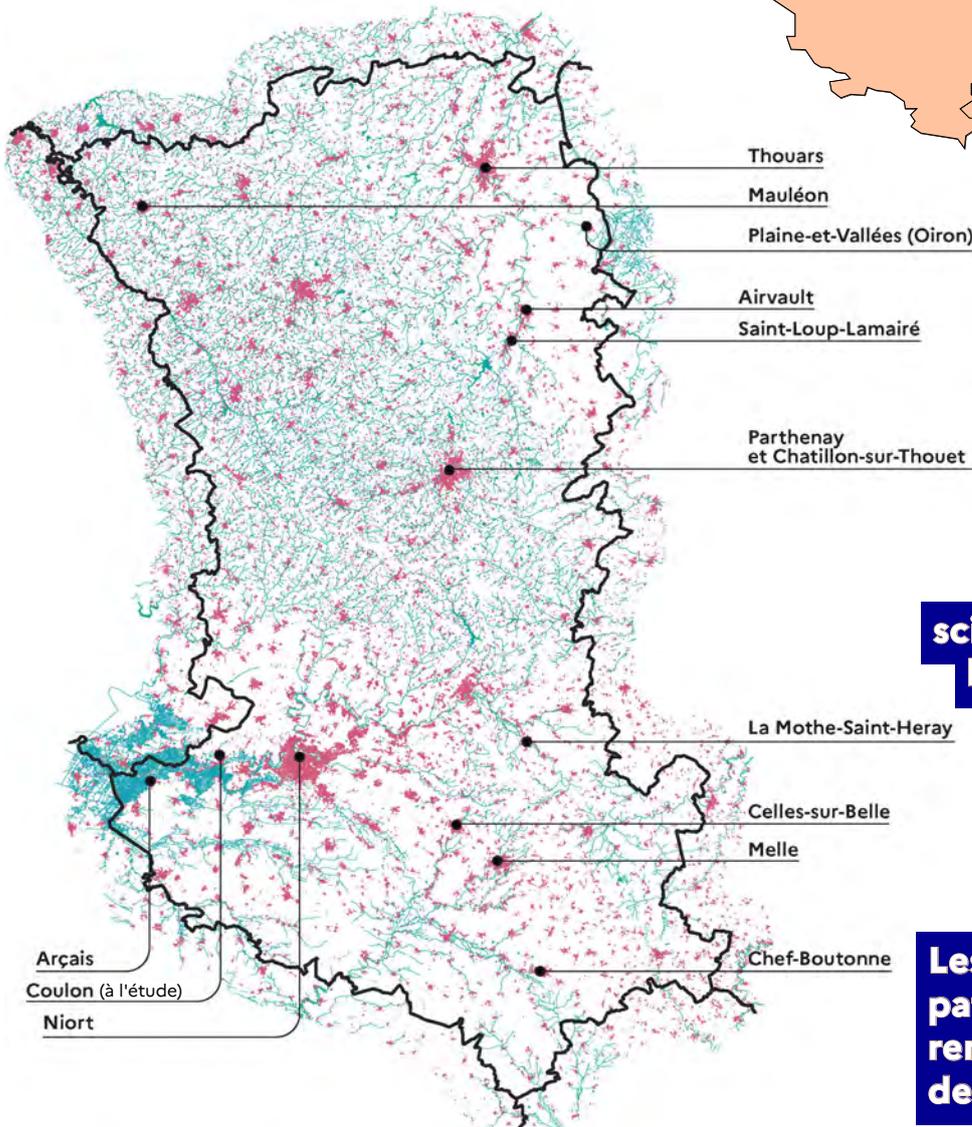
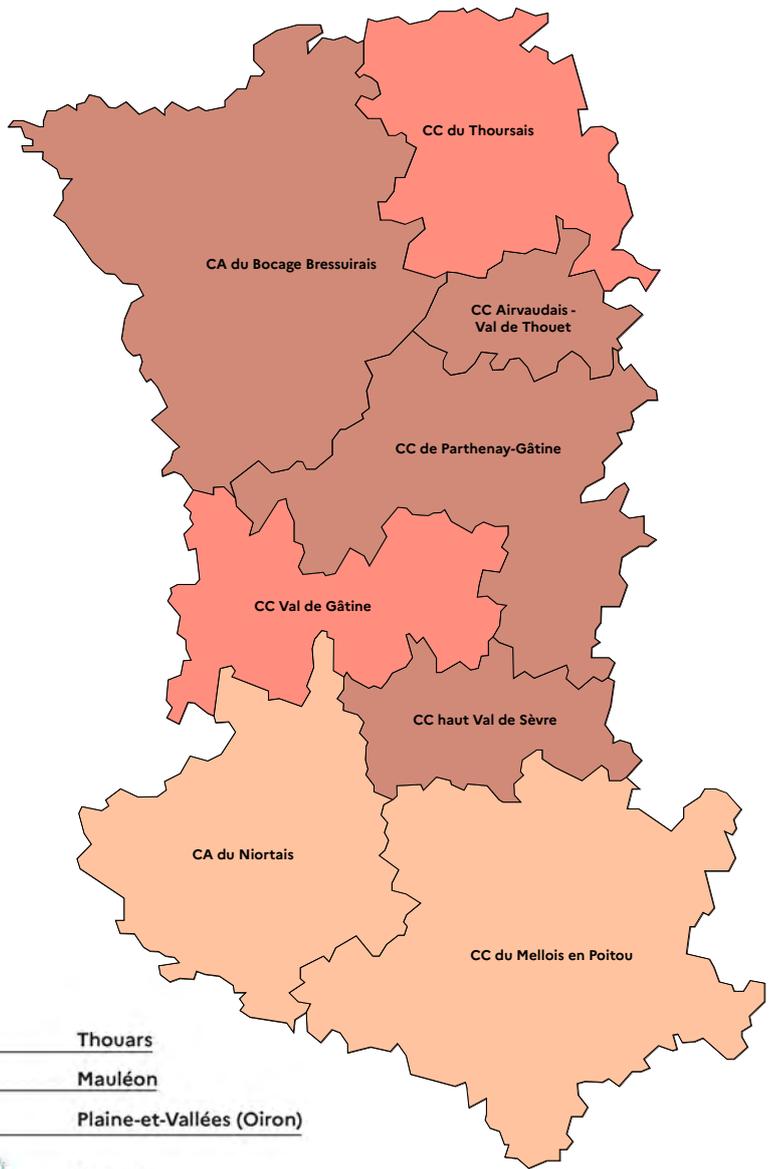
20 sites classés et 22 inscrits.

3 villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) — Mellois, Parthenay-Gâtine et le Thouarsais.

xxx Labels Architecture contemporaine remarquable (ACR).



La Vau-Saint-Jacques, dans le PSMV de Parthenay

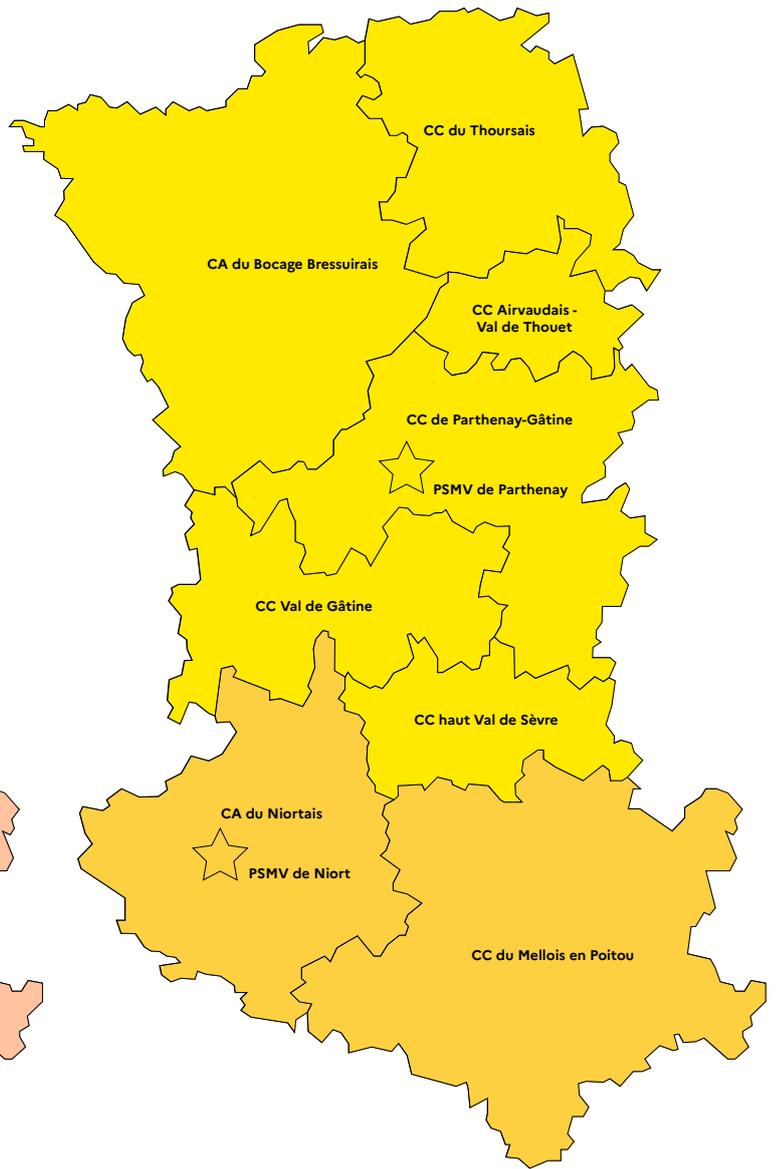
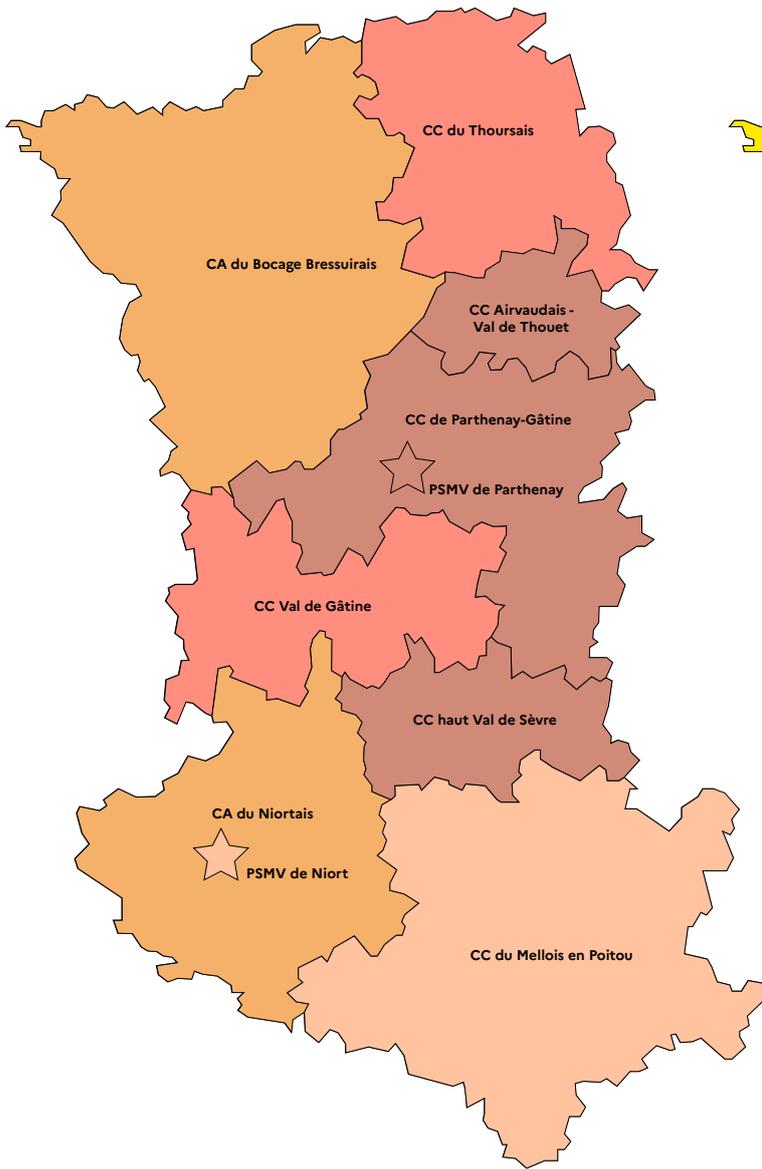


Architecte / ingénieurs

- Martine Driant
- Quentin Moreau
- Jean Richer

Répartition du contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques

Les sites patrimoniaux remarquables des Deux-Sèvres



Répartition de l'instruction

Instructeurs

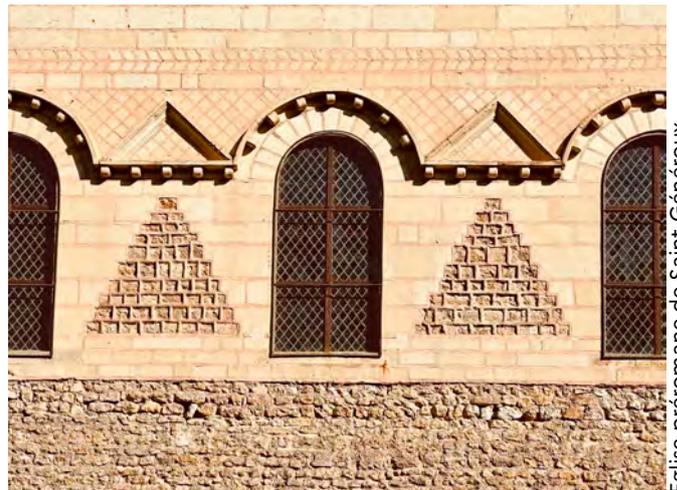
	Martine Driant
	Isabelle Duhamel
	Quentin Moreau
	Jean Richer

Assistantes gestionnaires

	Rozenn Petot
	Nathalie Jore



Pigeonnier de Pouzay à Béceleuf



Eglise préromane de Saint-Généroux

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service de l'UDAP 79 est composé de 6 agents :

Jean Richer, architecte des bâtiments de France, chef du service

Martine Driant, ingénieure, adjointe au chef de service

Quentin Moreau, ingénieur

Isabelle Duhamel, technicienne

Nathalie Joré, assistante gestionnaire

Rozenn Petot, assistante gestionnaire

En 2024, l'UDAP des Deux-Sèvres a rendu 4 451 avis sur des demandes d'urbanisme, effectué 963 rendez-vous et répondu à 390 avant-projets déposés via la plateforme Démarches simplifiées.

PAGE INTERNET

Pour accéder à la page de l'UDAP sur le site internet de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, il vous suffit d'inscrire "UDAP 79" dans votre moteur de recherche.

Vous trouverez sur cette page :

- L'accès à demarches-simplifiees.fr pour déposer un avant-projet.
- Le lien vers l'espace d'information Travaux en site protégé
- Le lien vers l'atlas du patrimoine
- Les règlements de sites patrimoniaux remarquables du département
- Le nuancier départemental
- La liste des monuments historiques du département
- Les liens vers les guichets numériques d'autorisations d'urbanisme (GNAU)



NOS COORDONNÉES

UDAP 79

4 rue Joseph Cugnot - 79000 Niort

udap.deux-sevres@culture.gouv.fr

Tél. : **05 49 36 30 19** (accueil téléphonique les lundi et jeudi de 9h30 à 11h30).

Nota : il est préférable d'écrire aux instructeurs en utilisant l'adresse générale du service, de manière à assurer la traçabilité de votre demande.



Localisation du service dans Niort.



Le service se trouve au 4e étage.